

COMPTE RENDU SEANCE DU 31 MARS 2015

FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

Le conseil communautaire,

- ✓ après s'être fait présenter le budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion 2014 dressés par le receveur accompagnés des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ✓ après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014,
- ✓ après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et, qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant les opérations régulières,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité, que les comptes de gestion de la communauté de communes Saint-Méen Montauban dressés, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Maurice THEAUD, désigné Président de séance pour ce point particulier, rend compte des opérations budgétaires exécutées.

Les comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le comptable du Trésor.

Monsieur le Président, Bernard PIEDVACHE, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, sous la présidence de Maurice THEAUD, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** les comptes administratifs de la communauté de communes Saint-Méen Montauban de l'exercice 2014 :

40000 - BUDGET PRINCIPAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
8 067 667,40	12 897 656,88	4 829 989,48
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
3 868 334,44	2 347 694,28	-1 520 640,16

3 309 349,32

40100 - ZONE DU MAUPAS		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
0,01	8 157,50	8 157,49
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
		0,00

8 157,49

40200 - BATIMENTS INDUSTRIELS 1 ST MEEN		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
56 614,75	183 150,53	126 535,78
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
66 321,91	65 082,41	-1 239,50

125 296,28

40300 - VILLE MOUART		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
69 198,39	70 606,76	1 408,37
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
69 835,45	69 198,39	-637,06

771,31

40400 - BOIS DU MAUPAS		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
273 615,98	274 756,62	1 140,64
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
287 237,91	267 034,00	-20 203,91

-19 063,27

40500 - PA HAUTE-BRETAGNE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
3 046 270,37	2 827 517,80	-218 752,57
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2 224 160,02	2 747 553,30	523 393,28

304 640,71

40600 - PA LE CHENE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 428 149,92	1 413 700,35	-14 449,57
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 431 858,60	1 354 707,91	-77 150,69

-91 600,26

40800 - ZA BOISGERVILLY		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
419 472,83	199 103,78	-220 369,05
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
199 103,78	461 420,00	262 316,22

41 947,17

40900 - BATIMENTS INDUSTRIELS 2 MONTAUBAN/IRODOUER		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
176 361,74	267 763,93	91 402,19
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
644 323,40	118 883,06	-525 440,34

-434 038,15

41000 - PA BROHINIÈRE OUEST		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2 855 403,50	2 825 519,61	-29 883,89
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
3 439 782,54	2 281 551,28	-1 158 231,26

-1 188 115,15

41100 - PA GAUTRAIS NORD		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
719 513,87	718 739,55	-774,32
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
594 655,00	653 958,22	59 303,22

58 528,90

41200 - GARE VELO RAIL MEDREAC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
140 709,62	108 705,66	-32 003,96
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
9 001,34	17 200,21	8 198,87

-23 805,09

41300 - PA BROHINIÈRE EST		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 379 276,12	1 440 932,02	61 655,90
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 761 601,69	1 288 376,98	-473 224,71

-411 568,81

41400 - ZA HOTEL NEUF		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
103 870,34	103 870,80	0,46
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
72 512,24	103 040,34	30 528,10

30 528,56

RESULTATS CONSOLIDES (HORS REOM)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
18 736 124,84	23 340 181,79	4 604 056,95
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
14 668 728,32	11 775 700,38	-2 893 027,94

1 711 029,01

REOM		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
1 024 866,18	1 086 357,27	61 491,09
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
		0,00

61 491,09

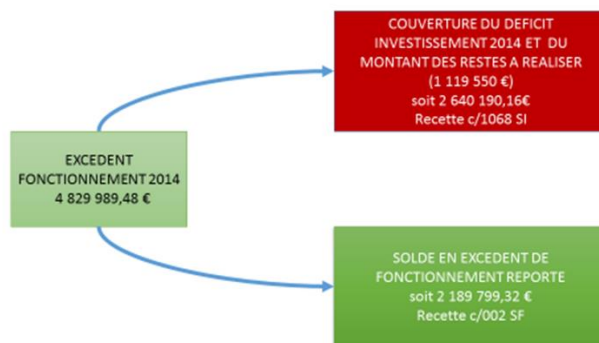
RESULTATS CONSOLIDES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
19 760 991,02	24 426 539,06	4 665 548,04
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
14 668 728,32	11 775 700,38	-2 893 027,94

1 772 520,10

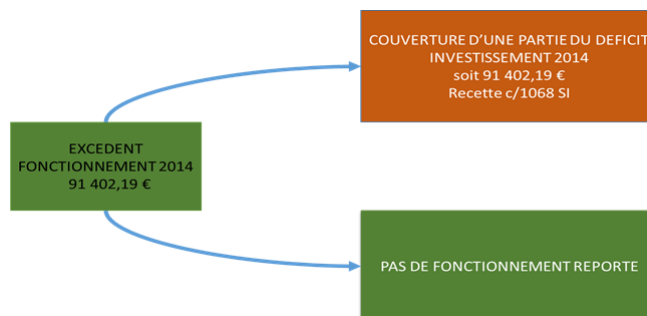
FINANCES : BUDGETS PRINCIPAL ET BIC 2- AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Président propose les affectations de résultats suivantes :

Budget principal :



Budget bâtiments industriels et commerciaux N°2 (MONTAUBAN/IRODOUER)



Considérant les excédents de fonctionnement du budget principal et du budget bâtiments industriels et commerciaux 2, les membres du Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Pour le budget principal :
 - DECIDENT D'AFFECTER une partie du résultat de fonctionnement du budget principal, soit 2 640 190.16 €, à la section d'investissement (c/1068) ;
 - DECIDENT D'INSCRIRE le solde de ce résultat de fonctionnement, soit 2 189 799.32 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » ;
- Pour le budget bâtiments industriels et commerciaux 2 :
 - DECIDENT D'AFFECTER l'intégralité du résultat de fonctionnement, soit 91 402.19 €, à la section d'investissement (c/1068).

FINANCES : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET VELO-RAIL

Considérant le déficit consolidé du budget vélo-rail sur l'exercice 2014 ;

Monsieur le président propose de verser une subvention de fonctionnement du budget principal vers le budget annexe pour couvrir le déficit cumulé 2014 du montant suivant :

41200 - GARE VELO RAIL MEDREAC		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
140 709,62	108 705,66	-32 003,96
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
9 001,34	17 200,21	8 198,87

-23 805,09

Cette opération donnera lieu aux opérations comptables suivantes :

- Sur le budget principal : dépense au c/ 657363 d'un montant de 32 003.96 € € ;
- Sur le budget gare vélo-rail : recette au c/ 7552 d'un montant de 32 003.96 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire **APPROUVE** l'exécution des opérations comptables sus exposées ; **AUTORISE** le président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

FINANCES : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Président présente les projets de budgets primitifs aux membres du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire, à l'unanimité **VOTE** les budgets primitifs 2015 au niveau du chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

BUDGET PRINCIPAL		BUDGET REOM		BUDGET BIC 2		BUDGET ZA BOISGERVILLY	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
11 242 663,81 €	11 242 663,81 €	2 072 853,09 €	2 072 853,09 €	229 939,00 €	229 939,00 €	422 482,83 €	422 482,83 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
18 701 357,91 €	18 701 357,91 €			732 374,34 €	732 374,34 €	461 420,00 €	461 420,00 €
UNANIMITE		UNANIMITE		UNANIMITE		UNANIMITE	
BUDGET VELO RAIL		BUDGET BIC 1		BUDGET PA GAUTRAIS NORD		BUDGET PA BROHNIERE OUEST	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
165 992,96 €	165 992,96 €	166 035,78 €	166 035,78 €	801 508,52 €	801 508,52 €	3 456 513,94 €	3 456 513,94 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
16 308,87 €	16 308,87 €	138 739,50 €	138 739,50 €	674 598,52 €	674 598,52 €	4 314 735,20 €	4 314 735,20 €
UNANIMITE		UNANIMITE		UNANIMITE		UNANIMITE	
BUDGET PA BROHNIERE EST		BUDGET ZA HOTEL NEUF		BUDGET ZA MAUPAS		BUDGET ZA VILLE MOUART	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 801 415,97 €	1 801 415,97 €	315 522,24 €	315 522,24 €	8 167,49 €	8 167,49 €	73 677,80 €	73 677,80 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 223 324,78 €	2 223 324,78 €	327 511,78 €	327 511,78 €			72 896,49 €	72 896,49 €
UNANIMITE		UNANIMITE		UNANIMITE		UNANIMITE	

BUDGET PA MAUPAS		BUDGET PA LE CHENE	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
277 108,60 €	277 108,60 €	1 479 018,17 €	1 479 018,17 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
306 911,87 €	306 911,87 €	1 559 175,86 €	1 559 175,86 €
	UNANIMITE		UNANIMITE
BUDGET PA HAUTE BRETAGNE			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	RECETTES		
2 852 712,47 €	2 852 712,47 €		
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	RECETTES		
2 854 823,47 €	2 854 823,47 €		
	UNANIMITE		

FINANCES : PARTICIPATIONS ET COTISATIONS 2015

Le Président informe le conseil communautaire des demandes de participation et cotisation reçues exposées ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT*
SMICTOM CENTRE OUEST	1 837 000,00 €
SMICTOM ILLE ET RANCE	182 765,13 €
PAYS DE BROCELIANDE - Cotisation ingénierie	185 530,00 €
PAYS BROCELIANDE - Mission Locale	24 402,00 €
SYNDICAT DU MEU ET DU GARUN	22 586,15 €
INITIATIVE BROCELIANDE	12 800,00 €

*Montants entendus comme étant des montants maximum

ORGANISME	MONTANT*
ADIL	2 400,00 €
ARIC	6 648,00 €
CIDFF	5 300,00 €
AMF	1 500,00 €
ADCF	2 703,23 €
IDEA	6 782,00 €

*Montants entendus comme étant des montants maximum

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité DECIDE de verser les cotisations et participations ci-dessus ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un de ses vice-présidents à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES PARTENARIAT - SUBVENTION OFFICE DE TOURISME DE SAINT MEEN

Le Président présente au conseil communautaire la demande de subvention qu'il a reçue de l'office de tourisme de Saint Méen le Grand :

Objet	Montant
Fonctionnement de l'association	110 403,00 €

Monsieur G. LE METAYER et Mesdames E. RENAUDIN et M-A LORRET ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCORDE la subvention sollicitée par l'office de tourisme de Saint Méen le Grand ; PRECISE que les crédits inscrits au budget 2015 sont suffisants ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un de ses vice-présidents délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES PARTENARIAT - SUBVENTION OFFICE CANTONAL DES SPORTS DE MONTAUBAN

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCORDE la subvention sollicitée par l'Office Cantonal des Sports de Montauban :

Objet	Montant
Fonctionnement de l'association	24 500,00 €

PRECISE que les crédits inscrits au budget 2015 sont suffisants ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un de ses vice-présidents délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES : PARTENARIAT - SUBVENTION CINEMA LE CELTIC

Le Président présente au conseil communautaire la demande de subvention qu'il a reçue de l'association « Cinéma le Celtic » de Saint Méen le Grand :

Objet	Montant
Fonctionnement de l'association	20 000,00 €

Mesdames E. RENAUDIN et A. LELU ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCORDE la subvention sollicitée par l'association « Cinéma le Celtic » ; PRECISE que les crédits inscrits au budget 2015 sont suffisants ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un de ses vice-présidents délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES PARTENARIAT - SUBVENTION EUREKA EMPLOI SERVICES ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCORDE la subvention sollicitée par Euréka Emploi Services :

Objet	Montant
Fonctionnement de l'association	20 408,00 €

PRECISE que les crédits inscrits au budget 2015 sont suffisants ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un de ses vice-présidents délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES PARTENARIAT - SUBVENTION FAMILLES RURALES

Le Président présente au conseil communautaire la demande de subvention qu'il a reçue de l'association Familles Rurales de Saint Méen :

Objet	Montant
Développement de l'association	16 000,00 €

Monsieur A. JALU ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCORDE la subvention sollicitée par l'association familles Rurales de Saint Méen ; PRECISE que les crédits inscrits au budget 2015 sont suffisants ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un de ses vice-présidents délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES PARTENARIAT - SUBVENTION EAPB

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCORDE la subvention sollicitée par l'Entente Athlétique du Pays de Brocéliande :

Objet	Montant
Fonctionnement association	5 166,00 €

PRECISE que les crédits inscrits au budget 2015 sont suffisants ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un de ses vice-présidents délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES PARTENARIAT - SUBVENTION DECLIC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité ACCORDE la subvention sollicitée par l'association DECLIC :

Objet	Montant
Fonctionnement de l'association	5 271,00 €

PRECISE que les crédits inscrits au budget 2015 sont suffisants ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un de ses vice-présidents délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

FINANCES : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Président expose :

Madame la trésorière a transmis un état d'admission en non-valeur. Ils correspondent à des titres émis de 2013 à 2014 désignés ci-dessous. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures réglementaires employées par Madame la trésorière pour recouvrer ces créances auprès du débiteur.

Budget	Titre de recettes	Objet	Montant
BIC 1	N° 74/2013	Loyer juillet 2013	1 448.21 €
	N° 86/2013	Loyer août 2013	2 421.76 e
	N° 91/2013	Loyers septembre et octobre 2013	2 896.42 €
	N° 101/2013	Loyer novembre 2013	1 448.21 e
	N° 119/2013	Loyer décembre 2013	1 448.21 e
	N° 26/2014	Loyer février 2014	1 453.06 €
	N° 27/2014	Loyer janvier 2014	1 453.06 €
	N° 28/2014	Loyer mars 2014	1 453.06 €
	N° 48/2014	Loyer avril 2014	1 453.06 €
	N° 49/2014	Loyer mai 2014	968.70 €
REOM	N° 28/2013	Redevance ordures ménagères 2013	214.00 €
	N° 10/2014	Redevance ordures ménagères 2014	53.50 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE DE STATUER sur l'admission en non-valeur des titres susvisés pour un montant de 16 443.75 € sur le budget BIC1 et 267.50 € sur le budget REOM ; DIT que les crédits sont inscrits en dépenses aux budgets correspondants (c/ 6541) ; AUTORISE le Président, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des vice-présidents délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

FISCALITE TAUX 2015

Monsieur le président, après avoir rappelé que les taux de fiscalité votés, hors CFE, sont des taux « cibles » qui seront atteints au terme du lissage (voté à 12 ans par délibération 2014/086/YvP), propose le vote des taux suivants :

Taxe habitation	12.44%
Taxe foncier bâti	1.75%
Taxe foncier non bâti	11.00%
Cotisation foncière des entreprises	24.05%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité VOTE les taux de fiscalité tels que sus exposés ; CHARGE le président de notifier cette décision aux services fiscaux et l'AUTORISE à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.